ALLEZ LÀ OÙ L'INSPIRATION MÈNE.

GUIDE DE FIN DE LOCATION INFINITI

Vous n'avez jamais rien regretté. Pourquoi commencer maintenant?

Tout au long de votre parcours avec INFINITI, vous avez osé rêver au-delà des attentes, ouvrir votre propre voie. À l'approche de la fin de votre contrat de location, il convient de garder à l'esprit quelques éléments pour envisager la suite. INFINITI Services Financiers (IFS) a rendu plus facile que jamais de se lancer dans une nouvelle location, d'acheter un INFINITI (votre véhicule actuel ou un nouveau véhicule) ou de retourner votre INFINITI actuel.

TABLE DES MATIÈRES

VOS OPTIONS DE FIN DE LOCATION 4

QU'EST-CE QUE L'USURE? 5

USURE EXTÉRIEURE 6-7
Dommages à la carrosserie ou à la peinture
Bosses
Pare-brise/Phares/Feux arrière
jantes et enjoliveurs de roues
Réparations antérieures
Pneus
Témoins

USURE INTÉRIEURE 8
Moquette
Sellerie
Pièces/accessoires divers

CLÉ D'ÉVALUATION 9

COMMENTAIRES 10

VOS OPTIONS DE FIN DE BAIL

VOUS ENTAMEZ UN NOUVEAU CONTRAT DE LOCATION?

1. Évaluez l'état de votre véhicule actuel.

À la fin de ce guide, vous trouverez une clé d'évaluation pratique pour vous aider à effectuer votre propre évaluation et à déterminer si votre véhicule a ou non une usure excessive. Tout dommage considéré comme « excessif » entraînera des frais supplémentaires.

2. Informez-nous de votre décision.

Notre équipe du réseau client de location vous contactera environ 60 jours avant la fin de votre bail. Nous mettons tout en œuvre pour tenir nos dossiers à jour afin de nous assurer de vous contacter en temps opportun. Vous pouvez également nous contacter au 1-800-268-6499 à l'est du Manitoba ou au 1-800-268-0764 à l'ouest de l'Ontario pour discuter des options qui s'offrent à vous et de la décision à prendre en fin de location.

3. Optez pour un essai routier.

Rendez-vous chez votre concessionnaire pour en savoir plus sur votre prochain véhicule INFINITI et sur la façon dont vous pouvez profiter du Programme de fidélisation préférentielle de la clientèle de IFS. En reconnaissance de votre fidélité, vous pouvez profiter de :

- Une réduction de taux exclusive. En tant que client fidèle d'INFINITI, vous êtes admissible à une réduction automatique du taux de location ou de financement lorsque vous achetez ou louez un nouvel INFINITI.
- Une renonciation au dépôt de garantie sur votre contrat de location.
- La possibilité de maintenir votre date de paiement actuelle.
- Une exonération des frais d'usure jusqu'à concurrence de 500 $ (hors frais de dépassement kilométrique ou mécaniques).

4. Fixez votre date de retour.

Communiquez avec votre concessionnaire INFINITI pour prendre rendez-vous. Votre rendez-vous doit avoir lieu au plus tard à la date d'expiration de votre contrat de location.

5. Retournez votre INFINITI actuel.

Le processus de retour prendra environ 15 minutes. Vous devrez remplir le formulaire de divulgation de véhicule et signer le reçu de retour. Votre concessionnaire vous remettra une copie du reçu de retour, qui servira de confirmation pour le retour de votre véhicule. Un inspecteur indépendant remplira un rapport d'état électronique détaillé dans les 48 heures suivant le retour. IFS évaluera et déterminera ensuite si votre véhicule a subi des frais d'usure anormaux ou a été conduit au-delà des kilomètres autorisés, qui vous seraient ensuite facturés au taux spécifié dans votre contrat de location.

6. REPARTEZ AU VOLANT DE VOTRE NOUVEAU VÉHICULE INFINITI!

VOUS ACHETEZ VOTRE INFINITI ACTUELLE?

Il n'y a pas de meilleur véhicule d'occasion que celui que vous connaissez et conduisez déjà. Si vous décidez d'acheter votre véhicule, vous pouvez également éviter les éventuels frais de dépassement kilométrique et d'usure. Vous ne serez pas responsable des coûts autres que le prix d'achat prédéterminé comme indiqué dans votre contrat de location et les frais accessoires qui peuvent s'appliquer. Si vous choisissez d'acheter votre véhicule et que vous avez besoin de demander un prêt en conséquence, IFS pourrait vous aider à répondre à vos besoins en matière de financement. Notre équipe du réseau client de location vous contactera environ 60 jours avant la fin de votre bail. Nous mettons tout en œuvre pour tenir nos dossiers à jour afin de nous assurer que nous vous contactons en temps opportun. Vous pouvez également nous contacter au 1-800-268-6499 à l'est du Manitoba ou au 1-800-268-0764 à l'ouest de l'Ontario pour discuter des options qui s'offrent à vous et de la décision à prendre en fin de location.

QU'EST-CE QUE L'USURE?

En termes simples, il s'agit d'un critère pour mesurer l'état de votre véhicule à la fin de votre bail afin de comprendre toute responsabilité financière supplémentaire que vous pourriez avoir.

Toutes les bosses ne sont pas identiques. Comment distinguer une bosselure d'une éraflure? À la fin du bail, chaque locataire d'INFINITI est responsable de retourner son véhicule dans un état qui répond aux normes énoncées dans le présent guide. Une usure normale signifie que votre véhicule respecte ces normes. C'est la dépréciation cosmétique et mécanique raisonnable qui se produit avec l'usure quotidienne. L'usure excessive désigne tout ce qui se situe au-delà de ces limites. Ce guide est conçu pour vous aider à comprendre la différence.

USURE EXTÉRIEURE

Les pages suivantes décrivent certaines des formes les plus courantes d'usure extérieure des véhicules et fournissent des exemples de ce qui est considéré comme une usure « normale » par rapport à une usure « excessive ».

DOMMAGES À LA CARROSSERIE OU À LA PEINTURE

Après avoir magasiné, vous regagnez joyeusement votre véhicule lorsque vous découvrez une bosse d'origine inconnue. A-t-il été causé par un panier d'achat à la dérive? Un conducteur inattentif? Une petite météorite? Quelle qu'en soit la raison, les ailes cabossées et les pare-chocs endommagés sont souvent considérés comme une usure excessive. La gravité des dommages causés à la carrosserie extérieure est mesurée en fonction de la taille, de la quantité, de la profondeur, de l'emplacement et du fait que la peinture a été abîmée ou non.

NORMAL (NORMALE)

- Rayures de surface qui se poliront pendant un processus de reconditionnement normal
- De légères égratignures sur le pare-chocs qui n'abîment pas la peinture

EXCESSIF

- Égratignures assez profondes pour y accrocher un ongle
- Rayures recouvertes de peinture de retouche
- Égratignures ou rayures sur le plastique de l'habillage du pare-chocs
- Dommage au pare-chocs causé par le contact avec les allées, les butées de stationnement, etc.
- Quantité anormale d'égratignures sur les pare-chocs

BOSSES

Certains types de bosses peuvent être réparés grâce à des procédures de débosselage sans peinture. Malheureusement, la procédure de débosselage sans peinture ne peut pas être effectuée sur des panneaux qui ont déjà été repeints.

NORMAL (NORMALE)

- Les trois premiers panneaux avec trois bosses mineures ou moins pouvant être réparées par le débosselage sans peinture sont généralement pardonnés.
- Bosses mineures qui sont difficiles à détecter et qui sont « hors de la vue normale ».

EXCESSIF

- Bosses avec dommages à la peinture
- Bosses très visibles ou de grande taille
- Bosses mineures sur plus de trois panneaux
- Bosses sur des panneaux ayant déjà été repeints
- Plus de trois bosses sur un seul panneau orienté vers le haut (capot, toit, couvercle de coffre, etc.)

PARE-BRISE/PHARES/FEUX ARRIÈRE

Vous êtes en train de conduire paisiblement, quand un caillou de taille non négligeable s'échappe de l'arrière d'un camion de gravier et vient soudainement heurter votre véhicule. Les dommages causés aux vitres font malheureusement partie du quotidien des conducteurs, et constituent également une forme courante d'usure excessive.

Il va sans dire que les phares et les feux arrière sont essentiels au fonctionnement sécuritaire d'un véhicule. Une pièce endommagée ou inutilisable est considérée comme une usure excessive.

NORMAL (NORMALE)

- Les ébréchures mineures qui se trouvent à l'extérieur du champ de vision du conducteur (Remarque : Le champ de vision du conducteur est défini comme la zone du pare-brise balayée par les essuie-glaces lorsqu'on les met en marche.)

EXCESSIF

- Ébréchures ou égratignures dans le champ de vision du conducteur
- Toute égratignure ou ébréchure en « pattes d'araignée » ou « cercles concentriques »
- Toute fissure dans le pare-brise, les phares, la lentille ou le couvre-lentille des feux arrière
- Tout pare-brise ayant fait l'objet de réparations dans le champ de vision du conducteur
- Les dommages figurant ci-dessus dus à l'usure excessive exigent le remplacement; les réparations sont interdites
- Tout phare, feu arrière, clignotant, antibrouillard, etc. inutilisable ou autre que INFINITI doit être remplacé.

USURE EXTÉRIEURE

JANTES ET ENJOLIVEURS DE ROUES

Les dommages causés aux jantes ou aux enjoliveurs peuvent nuire considérablement non seulement à l'apparence, mais aussi aux performances de votre véhicule. D'une manière générale, la survenue de légers dommages cosmétiques sur les jantes ou les enjoliveurs est considérée comme normale et, par conséquent, acceptable.

NORMAL (NORMALE)

- Dommages esthétiques de moins de 5 cm n'ayant aucune incidence sur le rendement (capacité de rétention) de l'enjoliveur ou de la jante

EXCESSIF

- Rayures cosmétiques supérieures à 5 cm
- Rainures ou éraflures dans la jante
- Tout dommage à la jante susceptible d'avoir une incidence sur le rendement (capacité à retenir l'air ou à supporter le véhicule pendant le fonctionnement)
- Jantes ou enjoliveurs de roues autres que INFINITI dont la peinture a une faible durabilité
- Jantes ou enjoliveurs de roues dont le fini s'écaille en raison du contact avec des surfaces (bordures de trottoir, etc.)
- Enjoliveurs manquants ou dépareillés

RÉPARATIONS ANTÉRIEURES

Parfois, et malgré tous nos efforts, il est impossible d'éviter un accident. Il est heureusement toujours possible d'effectuer des réparations. Les réparations antérieures sur votre véhicule sont acceptables à condition qu'elles aient été effectuées correctement et ne nuisent donc pas à la valeur du véhicule.

EXCESSIF

Toute réparation qui n'a pas été effectuée correctement, notamment :

- Peinture présentant des « toiles d'araignée » ou des fissures causées par l'absence d'additifs flexibles
- Soulèvement ou écaillage de la couche transparente
- Lignes de ruban adhésif liées à une mauvaise préparation de la réparation
- Coulures ou gouttes de peinture
- « peau d'orange » excessive
- Saleté excessive dans la peinture
- Mauvais agencement des couleurs
- Marques de ponçage sous la peinture
- Formation de cratères dans la peinture
- Panneaux « ondulés »
- Panneaux, portes, capot, coffre, hayon mal alignés

PNEUS

Afin d'assurer des performances et une sécurité optimales, il est important de bien prendre soin des pneus de votre véhicule. Si les pneus sont usés de façon inégale, sont bombés, ont des dommages à la paroi latérale ou sont en dessous d'une profondeur de bande de roulement minimale de 3,2 mm (4/32 po), il y aura une charge pour les remplacer.

Si vous devez remplacer vos pneus, assurez-vous qu'il s'agit d'un jeu de pneus correspondant au type, à la qualité, à la taille et à la cote des pneus d'origine du véhicule.

NORMAL (NORMALE)

- Pneus dont la profondeur de sculpture est égale ou supérieure à 3,2 mm (4/32 po) au point d'épaisseur minimale
- Les pneus d'hiver sont acceptés sur les véhicules retournés entre le 1er novembre et le 31 mars

EXCESSIF

- Pneus dont la profondeur de sculpture est inférieure à 3,2 mm (4/32 po) au point d'épaisseur minimale
- Pneus dont la paroi latérale est endommagée (coupures, gonflements, fissures, etc.)
- Tout pneu ne faisant pas partie d'un ensemble correspondant par essieu
- Pneus cloutés
- Les pneus qui ne correspondent pas au type, à la qualité, à la taille et à la cote des pneus d'origine du véhicule sont interdits
- Les pneus d'hiver ne seront pas acceptés sur les véhicules retournés entre le 1er avril et le 31 octobre

TÉMOINS

Parfois, un voyant témoin s'allume dans le groupe d'instruments pour indiquer au conducteur qu'un problème s'est produit. Certains de ces avertissements pourraient signaler qu'une réparation importante est requise (ce qui serait considéré comme une usure excessive), alors que d'autres n'indiquent qu'un certain liquide doit être remis à niveau (ce qui serait considéré comme une usure normale).

NORMAL (NORMALE)

- Témoin d'avertissement principal
- Bas niveau de carburant
- Pression du pneu basse

EXCESSIF

- Témoin d'anomalie du moteur/ témoin d'anomalie (MIL)
- ABS
- Coussins gonflables
- Pression d'huile

USURE INTÉRIEURE

La page suivante décrit certaines des formes les plus courantes d'usure intérieure des véhicules, y compris des exemples de ce qui est considéré comme « normal » par rapport à « excessif ».

MOQUETTE

Compte tenu du nombre de fois où vous êtes entré et sorti de votre INFINITI, nous ne nous attendons pas à ce que le tapis ait l'air tout neuf. Mais il y a une différence entre l'usure normale et excessive. La question de savoir si la moquette peut être nettoyée ou réparée, ou si elle doit être remplacée, dépend de l'étendue ou du type de dommage.

NORMAL (NORMALE)

- Les taches qui peuvent être enlevées dans le cadre du processus normal de remise à neuf d'une voiture

EXCESSIF

- Les taches qui sont trop importantes pour être enlevées dans le cadre du processus normal de remise en état d'une voiture
- Tout type de brûlure
- Toute déchirure ou coupure visible

SELLERIE

Tant qu'il y aura des routes cahoteuses et des couvercles de tasses à café mal fixés, les sièges seront tachés. Heureusement, toutes les taches ne sont pas considérées comme étant le fruit d'une usure excessive. Les lignes directrices relatives à l'usure de la sellerie sont similaires à celles qui s'appliquent à la moquette, comme vous le constaterez ci-dessous. La sellerie comprend les sièges, les portières, les garnitures, les accoudoirs et la garniture de pavillon.

NORMAL (NORMALE)

- Taches qui peuvent être enlevées dans le cadre du reconditionnement normal
- Séparation des coutures sans aucun signe d'abus évident

EXCESSIF

- Les taches qui sont trop importantes pour être enlevées dans le cadre d'une remise en état normale
- Tout type de brûlure
- Tout type de brûlure
- Toute déchirure ou coupure
- Rayures dans le tissu
- Tout trou créé par le retrait d'accessoires après-vente (p. ex., support de fixation de téléphone cellulaire)

PIÈCES/ACCESSOIRES DIVERS

Malheureusement, quel que soit l'attachement que vous portez à votre système audio installé en usine, à vos clés d'origine ou à votre système de télédéverrouillage sans clé, vous devrez les restituer. L'usure est considérée comme excessive lorsque des dommages intérieurs ou extérieurs sont occasionnés par un élément qui a été installé, remplacé, enlevé ou volé. Cela comprend tous les dommages résultant d'ajouts non-INFINITI tels que les systèmes stéréo, les systèmes de navigation, les systèmes vidéo, les lecteurs de musique, les phares antibrouillard, etc.

EXCESSIF

- Tout dommage causé par l'installation ou l'enlèvement de pièces et d'accessoires
- Pièces manquantes comme les radios, les haut-parleurs, le système de navigation, les phares, les touches, les télécommandes, les porte-clés, les écouteurs, les couvre-bagages escamotables, etc.
- Toute pièce ou tout accessoire brisés ou inutilisables
- Pellicule de teinte de vitre mal appliquée ou qui se décolle.
- Tout dommage causé par des modifications comme des attelages, des ailerons ou l'abaissement de la suspension
- Toute réparation qui ne remet pas en état les longerons du châssis, le dessous du véhicule ou la monocoque conformément au devis d'origine n'est pas acceptable et peut indiquer des dommages au châssis

CLÉ D'ÉVALUATION DE L'USURE D'INFINITI

Utilisez cet outil pratique pour vous aider à évaluer l'état de votre véhicule.

EXEMPLES D'USURE EXCESSIVE

ÉGRATIGNURES

- Rayures de plus de 6 cm de longueur
- Égratignures assez profondes pour y accrocher un ongle
- Rayures recouvertes de peinture de retouche
- Quantité excessive d'éclats

DIVERS

- Pneus dont la bande de roulement est inférieure à 3,2 mm (4/32 po)
- Pièces cassées ou manquantes
- Dommages dus à une collision mal réparée
- Dommage au châssis
- Vitres ou pare-brise fissurés, brisés ou ébréchés

BOSSES

- Bosses avec dommages à la peinture
- Bosses de plus de 2 cm de diamètre
- Panneaux avec quatre bosses mineures ou plus

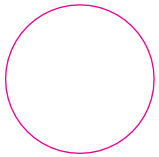

Taille maximale acceptable pour les bosses : 2 cm de diamètre.

Taille maximale acceptable d'une déchirure, coupure, effilochure ou brûlure du capitonnage.

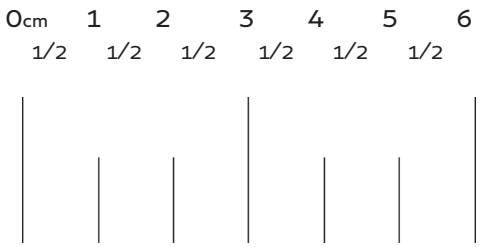

La taille maximale acceptable pour une égratignure : 6 cm de longueur.

L'exigence minimale pour la profondeur de la bande de roulement du pneu est de 3,2 mm (4/32 po)

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LA FIN DE VOTRE CONTRAT DE LOCATION

Notre objectif est de vous fournir une solide compréhension de l'usure et de vous aider à faire de votre transition de bail une transition en douceur. C'est pourquoi un représentant d'INFINITI se fera un plaisir de vous aider. Il vous suffit de composer le 1-800-268-6499 pour toute question. Nous espérons que vous avez aimé conduire un véhicule INFINITI et que vous serez un membre précieux de la famille INFINITI pour longtemps à venir.

Bouclez toujours votre ceinture de sécurité et abstenez-vous de consommer de l'alcool si vous devez conduire.

Publié en 2025